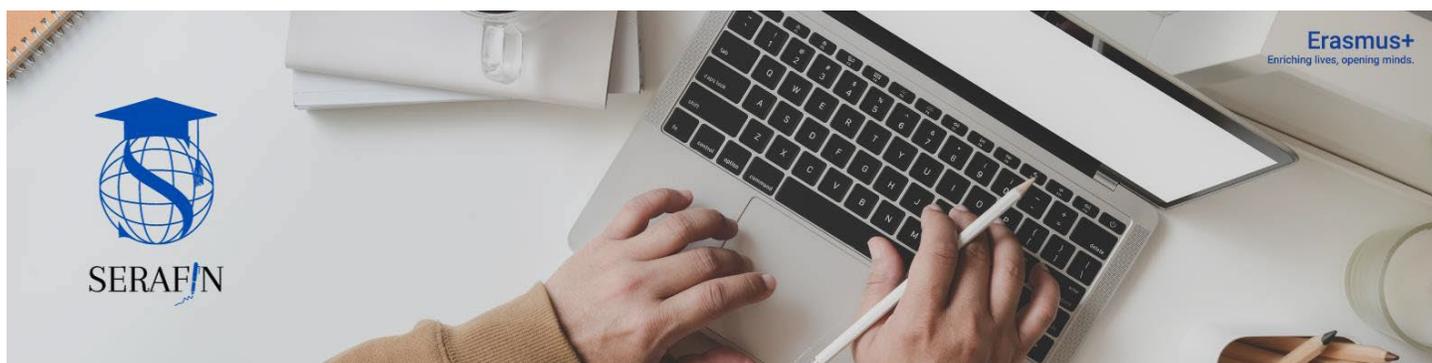


Co-funded by the
Erasmus+ Programme
of the European Union



UNIVERSITÉ DU
LUXEMBOURG

Rapport sur l'accueil et la formation linguistique à l'Université du Luxembourg des étudiant·es en situations d'exil



Erasmus+
Enriching lives, opening minds.

Consortium SERAFIN

ERASMUS+ | SERAFIN | 2022-1-BE01-KA220-HED-000085227

Eve LEJOT - Corine PHILIPPART

TABLE DES MATIÈRES

1. UNIVERSITÉ DU LUXEMBOURG	0
1.1. CARACTERISTIQUES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR AU LUXEMBOURG.....	0
1.2. SERVICE DES ETUDES ET DE LA VIE ETUDIANTE	1
1.3. SOUTIEN A LA FORMATION LINGUISTIQUE.....	1
a) <i>Centre de Langues de l'Université du Luxembourg</i>	1
b) <i>Collaboration pour la formation linguistique</i>	2
2. LES ÉTUDIANTS RÉFUGIÉS À L'UNIVERSITÉ DU LUXEMBOURG.....	3
2.1. LE REFUGIE RECONNU AU GRAND-DUCHE DU LUXEMBOURG.....	3
2.2. CONDITIONS D'INSCRIPTION A L'UNIVERSITE DU LUXEMBOURG	4
2.3. LES ETUDIANTS REFUGIES DE L'UNIVERSITE DU LUXEMBOURG.....	5
a) <i>Nombre</i>	5
b) <i>Profil</i>	6
c) <i>Besoins des étudiants réfugiés de l'Université du Luxembourg</i>	6
2.4. ACCOMPAGNEMENT LINGUISTIQUE.....	7
a) <i>Accueil linguistique générique des réfugiés au Grand-Duché de Luxembourg</i>	7
b) <i>Accompagnement linguistique des étudiants réfugiés à l'Université</i>	8
2.5. LES ETUDIANTS REFUGIES ET LE PERSONNEL ACADEMIQUE	8
3. DISPOSITIFS D'ACCUEIL.....	9
3.1. INITIATIVES DESTINEES AUX REFUGIES	9
3.2. INITIATIVES LOCALES CIBLANT LES ETUDIANTS REFUGIES	9
BIBLIOGRAPHIE / SITOGRAPHIE.....	10

1. UNIVERSITÉ DU LUXEMBOURG

1. CARACTÉRISTIQUES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AU LUXEMBOURG

Au Grand-Duché de Luxembourg, le paysage éducatif de l'enseignement supérieur se décline sous plusieurs formes.

Les programmes nationaux de type court sont assurés par les lycées publics luxembourgeois, qui délivrent un *Brevet de technicien supérieur*. Des institutions étrangères, comme la Lunex University et la Luxembourg School of Business, ainsi que leurs programmes spécialisés et privés sont également agréés par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche luxembourgeois. Délivrent des diplômes étrangers sans être accrédités par le Ministère, la Sacred Heart University Luxembourg ainsi que le Miami University Dolibois European Center (Le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, les études au Luxembourg). Enfin, dans cet ensemble, l'Université du Luxembourg occupe une place à part : fondée en 2003, elle est la seule institution universitaire publique du pays, ce qui lui permet de nouer des relations privilégiées avec les différentes instances politiques et financières luxembourgeoises (Université du Luxembourg, Faits).

L'Université du Luxembourg dispose de trois campus, situés dans le centre (Luxembourg-ville) et le sud (Esch/Belval) du pays : il s'agit des campus de Limpertsberg et de Kirchberg ainsi que du campus de Belval. En outre, l'Université du Luxembourg dispose d'un bâtiment additionnel, appelé *Bâtiment Weicker*, à Luxembourg-ville.

Cette division géographique de l'Université du Luxembourg se retrouve également au niveau facultaire. En règle générale, la Faculté des Sciences Humaines, des Sciences de l'Éducation et des Sciences Sociales (FHSE) ainsi que la Faculté des Sciences, des Technologies et de Médecine (FSTM) sont davantage présentes sur le campus de Belval, tandis que la Faculté de Droit, d'Économie et de Finance (FDEF) occupe principalement les campus de Luxembourg-ville. En plus de ces trois facultés, l'Université du Luxembourg possède trois centres de recherche interdisciplinaires : l'Interdisciplinary Centre for Security, Reliability and Trust (SnT – Luxembourg-ville), le Luxembourg Centre for Systems Biomedicine (LCSB - Belval) et le Luxembourg Centre for Contemporary and Digital History (C2DH - Belval).

L'Université du Luxembourg se présente en outre comme une « université (...) ouverte sur l'international et centrée sur la recherche » (Université du Luxembourg, Présentation). En 2023, la population estudiantine qui fréquente l'université est pour moitié issue de l'extérieur du Luxembourg (Times Higher Education World University Rankings, International Students). Dans le même temps, l'Université du Luxembourg se positionne 4e dans le monde en termes de perspectives internationales, définies comme « la capacité d'une université à attirer des étudiants et des professeurs du monde entier, ainsi que l'étendue de ses collaborations internationales » (Université du Luxembourg, Actualités du 12.10.2022).

Une dernière caractéristique de l'Université du Luxembourg réside dans sa politique linguistique. Le multilinguisme, particularité vécue au jour le jour par le Luxembourg et ses habitants (Garcia, 2014 :

17), a été inscrit dans le règlement d'ordre intérieur de l'Université. Cette caractéristique supplémentaire de cet établissement d'enseignement supérieur conduit au développement de cursus mono-, bi-, tri- voire quadrilingues, faisant du français, de l'allemand, de l'anglais et plus ponctuellement, du luxembourgeois, les langues d'enseignement académique (Lejot, 2015).

Le poids accordé à ces langues d'enseignement varie cependant en fonction de la filière suivie. Ainsi, l'anglais tend à dominer les cursus proposés en FSTM, là où la place occupée par le français est mineure. En FDEF, l'anglais reste important mais c'est le français qui est dominant. Enfin, la FHSE propose des cursus où sont essentiellement présents le français et l'allemand. En parallèle du français et de l'allemand, l'anglais conserve une place importante dans les cursus de la FHSE, alors que le luxembourgeois en occupe une moindre (Lejot, 2015).

2. SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA VIE ÉTUDIANTE

L'Université du Luxembourg est dotée d'un service dédié exclusivement aux étudiants de l'Université, quels qu'ils soient, afin de les aider à se « renseigner sur tout ce qui concern[e] la vie étudiante et ses détails pratiques tels que :

- les formations et les modalités d'inscription (...) [Admission & Enrolment Office],
- les possibilités de logement en résidence étudiante [Housing Office],
- la mobilité étudiante [Mobility Office],
- un support pour les questions de santé et d'inclusion [Well-being & Inclusion Office],
- la participation étudiante et les questions relatives à la vie étudiante, ainsi que les activités culturelles et sportives organisées sur les sites de l'Université et à l'extérieur [Office of Student Life],
- le bureau des stages et des jobs étudiants »

(Université du Luxembourg, Présentation – Service des études et de la vie étudiante).

Le *Well-being & Inclusion Office* inclut une équipe de quatre psychologues qui accueillent gratuitement les étudiants qui en ressentent le besoin

3. SOUTIEN À LA FORMATION LINGUISTIQUE

A) CENTRE DE LANGUES DE L'UNIVERSITÉ DU LUXEMBOURG

Pour adresser les besoins linguistiques de ces populations estudiantines, souvent de nature internationale, l'Université du Luxembourg s'est doté en 2014 d'un Centre de Langues. Le Centre de Langues de l'Université du Luxembourg (ULLC) offre gratuitement « des cours de langues et communication à visée académique, professionnelle ou [g]énérale (...)[,] réservés aux membres de la communauté universitaire et [qui] ne sont pas ouverts aux personnes externes à l'université » (Université du Luxembourg, Centre de Langues – Offre de cours).

Les langues proposées à l'inscription sont le français, l'anglais, l'allemand, le luxembourgeois, l'italien ainsi que le portugais. Le Centre de Langues propose également une fois par an un cours multilingue, franco-allemand, visant à préparer linguistiquement et culturellement les étudiants qui sont ou vont prochainement partir en mobilité internationale.

En cas de réussite, tous les cours proposés par le Centre de Langues donnent lieu à l'octroi de crédits ECTS¹. Ces ECTS, cependant, ne figurent pas toujours sur le diplôme de l'étudiant. Si le cours de langue n'est pas intégré au programme, l'étudiant suit le cours de langue en addition de son programme (soit en plus des 180 ou 120 ECTS demandés respectivement pour le Bachelor ou pour le Master) et obtient les ECTS sur un document annexe, appelé *complément au programme*. Si, au contraire, le cours de langue est intégré au programme de l'étudiant, ce dernier le suit à titre obligatoire ou le choisit spécifiquement parmi les différentes options figurant dans son programme. Dans le cas où le cours de langue est intégré au programme, les ECTS figurent, après réussite des examens, sur le diplôme de l'étudiant.

A l'offre de cours, s'ajoutent également toute une série d'activités et d'évènements, que le Centre de Langues organise et offre à la communauté universitaire :

- Le *Language Café*,
Les intéressés peuvent venir durant cet évènement hebdomadaire afin de pratiquer leurs compétences orales en allemand, français ou anglais.
- Le *Writing Café*,
Cet évènement a lieu toutes les deux semaines et permet aux intéressés de recevoir un retour sur les textes qu'ils écrivent.
- Les consultations individuelles en langues et rédaction,
Sur demande ou durant le *Language Café*, les personnes qui souhaiteraient bénéficier d'une consultation individuelle peuvent se manifester. Ces consultations fonctionnent de manière similaire au *Writing Café*, à la différence qu'elles sont individuelles.
- Les tandems et auto-apprentissage,
- Et bien d'autres évènements comme le *Language Quiz Night*, le *Multilingual Movie Night*, le *Multilingual Open Mic Night* ou encore, le *Long Night of Writing*.

B) COLLABORATION POUR LA FORMATION LINGUISTIQUE

Pour les cours en langue à visée générale ou de manière plus limitée, à visée professionnelle, l'Université du Luxembourg possède un partenariat avec l'Institut National des Langues Luxembourg (INLL), une institution publique spécialisée dans l'enseignement des langues. Sont dès lors également accessibles aux étudiants, des cours en allemand, anglais, chinois, français, espagnol, italien, luxembourgeois, néerlandais et portugais.

¹ ECTS signifie « European Credit Transfer System ». 1 ECTS représente approximativement 25-30 heures de travail. Une année académique correspond à 60 ECTS.

Ces cours, au contraire des cours proposés par le Centre de Langues, sont payants. Ils peuvent toutefois faire l'objet d'un remboursement partiel par l'Université du Luxembourg (environ 70%) à condition que le cours de langue suivi porte sur une des quatre langues d'enseignement visées par le règlement d'ordre intérieur de l'Université ; que l'étudiant ait un taux de présence de minimum 50% (rehaussé à 75% à partir du semestre d'été 2024) et qu'il ait participé à l'examen final du cours de langues auquel il est inscrit (Université du Luxembourg, Centre de Langues - Offre de cours – INLL).

Les cours de l'INL, cependant, ne donnent pas lieu à l'octroi d'ECTS, même en cas de réussite du cours.²

2. LES ÉTUDIANTS RÉFUGIÉS À L'UNIVERSITÉ DU LUXEMBOURG

1. LE RÉFUGIÉ RECONNU AU GRAND-DUCHÉ DU LUXEMBOURG

Au Grand-Duché du Luxembourg, les statuts en matière de protection internationale sont détaillés dans la Loi du 18 décembre 2015 relative à la protection internationale et à la protection temporaire; modifiant la loi modifiée du 10 août 1991 sur la profession d'avocat, la loi modifiée du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration, la loi du 28 mai 2009 concernant le Centre de rétention; abrogeant la loi modifiée du 5 mai 2006 relative au droit d'asile et à des formes complémentaires de protection.

Dans ce texte, le *réfugié* se définit sur base de la Convention de Genève sur le statut des réfugiés de 1951, comme suit :

« tout ressortissant d'un pays tiers qui, parce qu'il craint avec raison d'être persécuté du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de ses opinions politiques ou de son appartenance à un certain groupe social, se trouve hors du pays dont il a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ou tout apatride qui, se trouvant pour les raisons susmentionnées hors du pays dans lequel il avait sa résidence habituelle, ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut y retourner (...) »

(Loi du 18 décembre 2015 : Art. 2 f)).

L'obtention du statut de réfugié est soumise à l'approbation de la demande de protection internationale par le Ministère luxembourgeois ayant l'asile dans ses attributions. Cette demande peut être soumise à la frontière ou directement à l'intérieur du pays (Caritas Luxembourg, 2013 : 14-15 ; Loi du 18 décembre 2015: Art. 3). Une fois le statut de réfugié obtenu, les personnes concernées ont accès au système éducatif et au système de santé sous les mêmes conditions que les ressortissants luxembourgeois (Loi du 18 décembre 2015 : Art. 59-62). Ils « ont [également] accès à un logement dans des conditions équivalentes à celles dont bénéficient les ressortissants d'autres pays tiers résidant légalement sur le territoire luxembourgeois » (Loi du 18 décembre 2015: Art. 64). En outre, les réfugiés reconnus par le Grand-

² Les doctorants de l'Université du Luxembourg jouent le rôle d'exception à ce niveau : la réussite d'un ou de plusieurs cours de langues de l'INLL leur permet d'obtenir, une seule fois sur toute la durée de leur doctorat, de 1 à 3 crédits ECTS.

Duché de Luxembourg peuvent avoir accès à une aide sociale, notamment au niveau de l'hébergement (Loi du 18 décembre 2015 : Art. 61).

2. CONDITIONS D'INSCRIPTION À L'UNIVERSITÉ DU LUXEMBOURG

Trois conditions doivent être satisfaites pour devenir étudiant réfugié à l'Université du Luxembourg.

La première est l'approbation de la demande de protection internationale et plus particulièrement, l'obtention du statut de réfugié, garantissant l'accès au système éducatif (Loi du 18 décembre 2015 : Art. 59-60).

La seconde condition³ concerne la reconnaissance des diplômes permettant l'accès à l'enseignement supérieur et/ou à la filière visée. Pour l'entrée en première année de Bachelor, l'étudiant réfugié candidat doit, au minimum, pouvoir justifier d'un niveau de formation équivalent à celui obtenu par les ressortissants luxembourgeois à la fin de leurs études de lycée. En cas d'absence d'équivalence, le Ministère de l'Éducation, de l'Enfance et de la Jeunesse peut recommander la rescolarisation de l'étudiant réfugié dans l'enseignement secondaire. Pour les autres degrés, l'étudiant réfugié candidat doit déposer une demande de reconnaissance de diplôme auprès du Ministère de l'Éducation, de l'Enfance et de la Jeunesse. Cette demande de reconnaissance de diplôme peut soit faire l'objet d'une reconnaissance à niveau équivalent (transposition du diplôme étranger), soit donner lieu à des équivalences par matière.

Enfin, l'Université du Luxembourg exige que l'étudiant réfugié candidat puisse prouver une certaine maîtrise linguistique dans la (les) langue(s) d'enseignement du cursus choisi par l'étudiant. Cette maîtrise linguistique est usuellement justifiée par le biais d'un certificat linguistique. Celui-ci doit être daté de moins de deux ans et être reconnu au niveau international. Sont acceptés par l'Université du Luxembourg les certificats issus de tests de langue, tels que le TOEFL, l'IELTS ou le Cambridge pour l'anglais ; le TCF, le DELF et le DALF pour le français ou encore le Goethe Institut et le TestDaF pour l'allemand (Université du Luxembourg, Etudiants/ Informations - Compétences linguistiques requises). Les langues d'enseignement de l'Université du Luxembourg occupant une fréquence et une importance différente en fonction des cursus, définir un niveau de langues générique à atteindre est malaisé. Cependant, il est possible de préciser qu'un niveau minimal B1, voire B2, dans la (les) langue(s) d'enseignement est un prérequis attendu. De par son statut de prérequis, la justification des compétences linguistiques n'est pas considérée comme un argument pertinent lors de la candidature au programme.

Si l'étudiant réfugié n'est pas en mesure de fournir un certificat officiel, la procédure de vérification de la maîtrise linguistique peut être assouplie pour ces publics. Un entretien oral est alors organisé par le directeur d'études du cursus choisi par l'étudiant. Cet entretien n'est pas soumis à une directive spécifique, avec une grille d'évaluation à remplir, mais repose sur la personne du directeur d'études. Le directeur d'études se base sur ses connaissances des contenus et spécificités du cursus dont il est

³ Les deux conditions qui suivent s'appliquent à tout candidat à l'inscription, qu'il soit réfugié ou non. Le point de vue de l'étudiant réfugié sera cependant privilégié dans le texte qui suit par logique pour la thématique de ce rapport.

responsable ainsi que sur les compétences linguistiques qu'il juge seuil pour déterminer si l'étudiant est en mesure de poursuivre ses études dans de bonnes conditions.

Pour ce faire, le directeur d'études échange oralement avec l'étudiant, jauge son niveau de langue à partir de ses compétences en compréhension et production orale et délivre, ou non, l'autorisation d'inscription pour le programme. Le directeur d'études cherche également des indices sur la capacité de l'étudiant candidat à outrepasser les barrières linguistiques au travers des expériences académiques précédentes de ce dernier. Par exemple, un étudiant candidat qui aura déjà réussi (une partie de) son cursus dans une filière anglophone devrait avoir des compétences linguistiques suffisantes pour poursuivre des études en anglais à l'Université du Luxembourg.

Dans cette configuration, les compétences en production écrite et en compréhension à la lecture ne font pas l'objet d'une évaluation particulière. Cette focalisation sur l'oral est également justifiée par le fait que les directeurs d'études ne sont pas formés à l'évaluation linguistique et ne peuvent, pour une question d'expertise mais aussi de temps, se substituer à des institutions de test standardisés.

3. LES ÉTUDIANTS RÉFUGIÉS DE L'UNIVERSITÉ DU LUXEMBOURG

A) NOMBRE

L'ouverture sur l'international de l'Université du Luxembourg ne signifie pas nécessairement que l'Université du Luxembourg compte un grand nombre d'étudiants réfugiés parmi sa population estudiantine. Durant le semestre d'hiver de l'année 2022-2023, seuls treize parmi les 6133 étudiants inscrits étaient officiellement associés à un statut de réfugié dans le système de traitement des inscriptions (appelé *ACME*).

Même si ce chiffre donne une tendance générale et pointe vers l'existence d'une communauté réduite d'étudiants réfugiés à l'Université du Luxembourg, il reste cependant à relativiser : ce chiffre dépend en grande partie de l'encodage manuel de l'étudiant réfugié sous la rubrique *National protection* par le personnel administratif de l'Université lors de l'inscription. Ce nombre est également appelé à croître si le terme *étudiant réfugié* est élargi à celui d'*étudiant exilé*. Dans ce dernier cas, tous les étudiants qui sont susceptibles d'avoir vécu une situation de migration forcée mais qui ne souhaitent pas ou ne peuvent pas faire une demande de protection internationale devraient être ajoutés aux *étudiants réfugiés* déjà officiellement identifiés comme tels dans le système *ACME*.

De plus, il n'existe aucune bande de données exhaustive centralisant les informations des étudiants portant ce statut, ce qui complexifie le suivi et l'identification de ceux-ci au sein de l'Université. L'identification des potentiels étudiants concernés passe dès lors par l'établissement d'une liste de pays dont les contextes nationaux sont susceptibles d'avoir engendré des migrations forcées et donc des *étudiants réfugiés* ou *exilés*. Il s'agit d'une réflexion que les enseignants de l'Université sont individuellement amenés à se poser, ces derniers n'ayant pas accès au statut des étudiants inscrits, même lorsqu'ils sont formalisés dans *ACME* (voir aussi ci-dessous 2.5. *Les étudiants réfugiés et le personnel académique*).

B) PROFIL

De manière générique, les treize étudiants réfugiés de l'Université du Luxembourg sont caractérisés par la diversité de leurs profils. Si tous sauf un ont moins de 35 ans, ils sont environ la moitié à avoir moins de 30 ans. La majorité ont encore leur nationalité d'origine et viennent principalement du Moyen-Orient (Afghanistan, Erythrée, Iran, Iraq et Syrie). Trois étudiants réfugiés sur quatre sont des hommes.⁴

Ces étudiants sont inscrits dans des cursus de Bachelor, comme de Master, et peuvent, ou non, déjà posséder une précédente expérience académique réussie. Ces étudiants ont donc tout niveau de formation. Parmi ces treize étudiants formellement identifiés, sept sont affiliés à la Faculté des Sciences, des Technologies et de Médecine (FSTM) et plus particulièrement, à des filières d'étude en informatique et ingénierie. Trois réalisent des études dans la Faculté des Sciences Humaines, des Sciences de l'Éducation et des Sciences Sociales (FHSE) ; deux suivent un Bachelor en gestion dans la Faculté de Droit, d'Économie et de Finance (FDEF) et un dernier étudiant est auditeur libre.

C) BESOINS DES ÉTUDIANTS RÉFUGIÉS DE L'UNIVERSITÉ DU LUXEMBOURG

BESOINS LIÉS À LA DÉCOUVERTE DU CONTEXTE UNIVERSITAIRE

Les étudiants réfugiés doivent fournir un effort d'adaptation à plusieurs niveaux afin de réussir leur intégration académique. Ils doivent non seulement s'adapter à la (aux) langue(s) d'enseignement mais aussi au choc socio-éducatif lié à la découverte du contexte universitaire luxembourgeois.

Afin de les aider à gagner une meilleure compréhension du fonctionnement de l'Université, les équipes du *Well-being & Inclusion Office* conseillent aux étudiants réfugiés de réaliser au moins un semestre en tant qu'auditeur libre. L'inscription à un programme d'études par l'intermédiaire de ce statut n'est donc pas à analyser comme le reflet d'une indécision de la part des étudiants réfugiés qui y sont inscrits, mais comme le résultat d'un accompagnement par les membres du Service des étudiants et le premier pas vers une acculturation académique dans le contexte luxembourgeois.

Cette organisation permet de fragmenter l'effort à fournir pour y parvenir, de limiter le stress mais aussi de diluer l'enjeu lié à cette acculturation académique. En effet, cet enjeu est grand, s'il est pris en compte qu'en cas d'échec et plus particulièrement, si moins de 30 crédits ECTS sont réussis à la fin de la première année, ces étudiants réfugiés encourent le risque de perdre certaines aides sociales qu'ils reçoivent, notamment en termes de logement.

L'inscription en tant qu'auditeur libre permet aux individus en attente de régularisation de statut de

⁴ Cette surreprésentation des hommes parmi les étudiants réfugiés n'est pas étonnante car elle serait entre autres due à la difficulté des étudiantes réfugiées avec enfants de trouver un logement. Cet obstacle majeur influencerait sur les inscriptions des femmes à l'Université.

commencer voire de se remettre dans une démarche d'études universitaires, étant donné que l'approbation de la demande de protection internationale et plus particulièrement, l'obtention du statut qui en découle est la première condition à remplir pour pouvoir s'inscrire à l'Université.

Notons cependant que l'inscription en tant qu'auditeur libre n'autorise pas les étudiants à passer des examens et ne peut donc donner lieu à l'obtention de crédits ECTS. L'inscription est également limitée à 3 cours par semestre.

BESOINS LINGUISTIQUES

La diversité des profils n'enlève pas les difficultés linguistiques auxquelles les étudiants réfugiés peuvent être confrontés. En termes de formation linguistique, la langue visée est généralement le français. Ponctuellement, la langue d'enseignement du cursus choisi peut diriger les étudiants vers l'étude d'une autre langue, comme par exemple, l'allemand qui est dominant dans la filière ingénierie.

Les cursus proposés en langue anglaise, comme l'informatique et la gestion de patrimoine, attirent également ces populations étrangères. Cet attrait est attribué à la langue d'enseignement dominante, l'anglais, et les fortes perspectives d'emploi pour les diplômés de ces filières sur le marché luxembourgeois.

4. ACCOMPAGNEMENT LINGUISTIQUE

A) ACCUEIL LINGUISTIQUE GÉNÉRIQUE DES RÉFUGIÉS AU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Au Grand-Duché du Luxembourg, les réfugiés ont pour obligation de suivre un « Parcours d'Intégration Accompagné » (PIA), organisé par l'Office National de l'Accueil (ONA). Ce parcours de formation de 6 heures en langue française a pour objectif de

« faciliter l'intégration et [d']aider les [demandeurs de protection internationale et les bénéficiaires de protection internationale] à participer de manière plus autonome à la vie de la société luxembourgeoise [ainsi que de] transmettre aux participants des informations de base sur le vivre ensemble au Luxembourg en abordant des sujets tels que la santé, les valeurs et normes ou encore l'égalité entre les hommes et les femmes »

(Le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, Parcours d'intégration accompagné).

Suivre ce parcours sert de prérequis obligatoire pour accéder à des cours d'intégration linguistique (Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Intégration linguistique des primo-arrivants). Ces cours d'intégration organisés tous les trimestres portent sur la langue française et plus particulièrement, sur l'alphabétisation en langue française ou sur le français langue d'intégration (niveau débutant, pour un niveau à atteindre A1).

En plus, les cours payants de l'Institut National des Langues Luxembourg (INLL) sont ouverts à toute personne adulte souhaitant développer ses compétences en langue. Dans le cas des « demandeurs de protection internationale reconnus nécessaires », ces cours trimestriels peuvent être visés par un « bon à tarif réduit », à savoir une réduction des frais d'inscription amenant le prix du cours à 10€ (Lifelong-learning, Bon à tarif réduit).

Notons également que le paysage luxembourgeois comprend également d'autres organismes qui proposent, entre autres, des activités linguistiques pour des publics migrants. Parmi ces organismes, il est possible, pour ne nommer qu'eux, de compter des associations et ONG comme [l'Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés \(ASTI\)](#), [Caritas Luxembourg](#), [SINGA Luxembourg](#), [LUkraine](#), [Le Jardin des Possibles](#), ou encore des centres de formation comme le [Centre de formation Lucien Huss](#).

B) ACCOMPAGNEMENT LINGUISTIQUE DES ÉTUDIANTS RÉFUGIÉS À L'UNIVERSITÉ

L'Université du Luxembourg ne propose pas des cours de langue dédiés exclusivement aux étudiants réfugiés. Cette absence de cours dédiés à ce public est due non seulement à la difficulté d'identification de ces publics, au petit nombre d'étudiants réfugiés connus concernés ainsi qu'à la volonté des étudiants réfugiés ne pas être réduits à leur statut de réfugié.

Dans la même logique, certains étudiants réfugiés peuvent ne pas s'inscrire à une séance d'information ou à un cours si ces derniers indiquent cibler les étudiants réfugiés. Les étudiants réfugiés peuvent aussi refuser des bourses auxquelles ils seraient éligibles en tant que réfugié à cause de la sensibilité relative à ce statut.

Comme tous les étudiants de l'Université, les étudiants réfugiés peuvent s'inscrire aux cours de langue proposés par le Centre de Langues de l'Université du Luxembourg (ULLC) ainsi que son partenaire, l'Institut National des Langues Luxembourg (INLL).

5. LES ÉTUDIANTS RÉFUGIÉS ET LE PERSONNEL ACADÉMIQUE

Institutionnellement, l'Université du Luxembourg ne dispense pas de formations spécifiques à destination du personnel académique, qu'il soit administratif ou enseignant.

Dans les salles de classe, la présence des étudiants réfugiés ne fait pas non plus nécessairement l'objet d'une adaptation particulière. Cette prise de position se justifie d'abord par le fait que les étudiants réfugiés sont pratiquement intraquables dans le système actuel. De plus, quand ils sont identifiables, cette information n'est pas nécessairement mise à disposition des enseignants qui ignorent qu'un tel public est présent dans leurs cours. Cette présence est également minime au vu des chiffres avancés, tout en étant difficilement perceptible au vu de la mixité des cultures et langues des étudiants, souvent internationaux, qui composent la population étudiante de l'Université du Luxembourg.

Les directeurs d'études interrogés estiment que tous les participants à leur cours sont avant tout des étudiants, quel que soit leur statut. En effet, selon eux, les difficultés rencontrées lors de l'acculturation académique sont sensiblement identiques que l'étudiant soit un ressortissant luxembourgeois ou non. Dispersés dans des cours mixtes avec des nationaux et d'autres publics internationaux, les étudiants réfugiés, déjà sensibles par rapport à leur statut, ne devraient pas être mis en avant, au risque de les fragiliser ou de créer des biais nocifs à l'enseignement, l'évaluation et la dynamique de classe.

Comme pour tous les autres étudiants, les directeurs d'études jouent également le rôle de personne de référence. Les étudiants réfugiés sont libres de s'adresser à eux pour discuter de leur orientation académique ou encore, pour chercher de l'aide par rapport à d'autres problèmes courants. Dans le cas où ces problèmes sont plus spécifiques et nécessitent un support psychologique, les directeurs d'études invitent les étudiants réfugiés à se manifester auprès du *Well-being & Inclusion Office*, où des psychologues réalisent des permanences à Luxembourg-ville et à Belval.

3. DISPOSITIFS D'ACCUEIL

1. INITIATIVES DESTINÉES AUX RÉFUGIÉS

Diverses structures nationales sont consacrées aux réfugiés au sens large. Il s'agit pour ne nommer qu'elles, de la Direction de l'immigration – Service des étrangers, de l'Office National de l'Accueil (ONA), de la Croix-Rouge luxembourgeoise, de Caritas Luxembourg ou encore, de l'Association de soutien aux travailleurs immigrés (Asti).

2. INITIATIVES LOCALES CIBLANT LES ÉTUDIANTS RÉFUGIÉS

En dehors des bourses et subventions de l'Université du Luxembourg auxquelles les étudiants réfugiés peuvent prétendre (Université du Luxembourg, Umatter – Refugee Student Support) et celles plus génériques de l'Etat (Le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, Demander une aide financière de l'Etat pour les études supérieures (AideFi)), il existe quelques initiatives locales qui visent spécifiquement les étudiants réfugiés.

En 2020, le groupe BGL BNP Paribas, en collaboration avec l'ASBL *Léiren & Savoir* a mis en place le projet *One Stepp Forward*. Ce projet consiste à favoriser l'intégration professionnelle d'étudiants réfugiés du Luxembourg en leur proposant des formations et sessions mentorées ainsi qu'un soutien lors de la recherche de stage ou d'emploi (BGL BNP Paribas Luxembourg. Projet « one Stepp Forward »).

Une bourse d'université complémentaire pour les réfugiés reconnus est également offerte par le Lions Club Luxembourg et la Fondation Veuve Emile Metz-Tesch. Cette bourse a pour vocation d'apporter un support financier durant les études, des cours supplémentaires de soutien scolaire et linguistique et de donner un parrainage professionnel à son titulaire (Lions Club Luxembourg, Commission Migration)

Association de soutien aux travailleurs immigrés (Asti) : <https://www.asti.lu/>, consulté en dernier lieu le 24.05.2023.

BGL BNP Paribas Luxembourg. Projet « one Stepp Forward » : <https://www.bgl.lu/fr/rse/notre-responsabilite-civique/one-step-forward.html>, consulté en dernier lieu le 24.05.2023.

Caritas Luxembourg (2013). Réfugiés reconnus au Luxembourg : Quelle intégration ?
https://issuu.com/caritas.luxembourg/docs/etude_rr/69#:~:text=formellement%20constat%C3%A9e%2C%20les%20participants%20%C3%A0,%C3%A9ducatif%20leur%20est%20tr%C3%A8s%20pr%C3%A9cieux., consulté en dernier lieu le 23.05.2023.

Caritas Luxembourg : <https://www.caritas.lu/en/service/refugee-centres>, consulté en dernier lieu le 24.05.2023.

Convention de Genève sur le statut des réfugiés (1951) : <https://www.unhcr.org/fr/4b14f4a62>, consulté en dernier lieu le 23.05.2023.

Croix-Rouge luxembourgeoise : <https://www.croix-rouge.lu/fr/service/service-migrants-et-refugies/>, consulté en dernier lieu le 24.05.2023.

Garcia, N. (2014). Monolinguisme politique dans une société plurilingue ? Le cas du Luxembourg.
Revue internationale de politique comparée, 21, 17-36

Interviews réalisées en 2023 auprès de directeurs d'études de l'Université du Luxembourg.

Le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, Direction de l'immigration – Service des étrangers : https://guichet.public.lu/fr/organismes/organismes_citoyens/ministere-affaires-etrangeres/direction-immigration-service-etrangers.html, consulté en dernier lieu le 24.05.2023.

Le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, Demander une aide financière de l'Etat pour les études supérieures (AideFi) : <https://guichet.public.lu/fr/citoyens/enseignement-formation/etudes-superieures/aides-logement/aide-financiere.html>, consulté en dernier lieu le 24.05.2023.

Le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, les études au Luxembourg: <https://luxembourg.public.lu/fr/travailler-et-etudier/les-etudes-au-luxembourg/les-universites.html>, consulté en dernier lieu le 23.05.2023.

Le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, Parcours d'intégration accompagné : <https://mfamigr.gouvernement.lu/fr/le-ministere/attributions/integration/programme/parcours.html>, consulté en dernier lieu le 23.05.2023.

Lejot, E. (2015). Les pratiques multilingues au cœur des programmes de Master et de Bachelor à l'Université du Luxembourg. *Synergies Pays Germanophones*, (8), 49-64.

Lifelong-learning, Bon à tarif réduit : lifelong-learning.lu/article/bon-a-tarif-reduit/fr, consulté en dernier lieu le 23.05.2023.

Lions Club Luxembourg, Commission Migration : <https://lions.lu/fr/nos-actions/la-commission-migration.html>, consulté en dernier lieu le 24.05.2023.

Loi du 18 décembre 2015 relative à la protection internationale et à la protection temporaire, et modifiant la loi modifiée du 10 août 1991 sur la profession d'avocat. Mémorial A n°255 du 28 décembre 2015, www.legilux.lu, "Espace législatif" : <https://legilux.public.lu/eli/etat/leg/loi/2015/12/18/n15/jo>. consulté en dernier lieu le 11.07.23.

Mengstudien.lu : <https://mengstudien.public.lu/fr/aides-financieres.html>, consulté en dernier lieu le 24.05.2023.

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Intégration linguistique des primo-arrivants : <https://men.public.lu/fr/formation-adultes/integration-nationalite/integration.html>, consulté en dernier lieu le 23.05.23.

Office National de l'Accueil (ONA) : <https://ona.gouvernement.lu/en.html>, consulté en dernier lieu le 24.05.23.

Times Higher Education World University Rankings, 2023:

[https://www.timeshighereducation.com/world-university-rankings/2023/world-ranking#!/page/0/length/25/name/luxembourg/sort by/stats_pc intl students/sort order/desc/columns/stats](https://www.timeshighereducation.com/world-university-rankings/2023/world-ranking#!/page/0/length/25/name/luxembourg/sort%20by/stats_pc_intl_students/sort_order/desc/columns/stats), consulté en dernier lieu le 23.05.23.

Université du Luxembourg, Actualités du 12.10.2022:

https://wwwfr.uni.lu/university/news/latest_news/times_higher_education_ranks_uni_lu_among_the_250_top_universities, consulté en dernier lieu le 23.05.23.

Université du Luxembourg, Centre de Langues – Offre de cours :

https://wwwfr.uni.lu/centre_de_langues_de_l_universite_du_luxembourg_ullc/offre_de_cours, consulté en dernier lieu le 23.05.2023.

Université du Luxembourg, Centre de Langues - Offre de cours – INLL :

https://wwwfr.uni.lu/centre_de_langues_de_l_universite_du_luxembourg_ullc/offre_de_cours/inl_courses_pour_les_etudiants_et_doctorants, consulté en dernier lieu le 23.05.2023.

Université du Luxembourg, Etudiants/ Informations - Compétences linguistiques requises : https://wwwfr.uni.lu/etudiants/informations_par_sujet/competences_linguistiques_requises, consulté en dernier lieu le 24.05.2023.

Université du Luxembourg, Faits : <https://wwwfr.uni.lu/universite/presentation/facts>, consulté en dernier lieu le 23.05.2023.

Université du Luxembourg, Présentation : <https://wwwfr.uni.lu/universite/presentation>, consulté en dernier lieu le 23.05.2023.

Université du Luxembourg, Présentation – Service des études et de la vie étudiante : https://wwwfr.uni.lu/universite/presentation/organigrammes/organigramme_rectorat_administratif_centrale/service_des_etudes_et_de_la_vie_etudiante, consulté en dernier lieu le 24.05.2023.

Université du Luxembourg, Umatter – Refugee Student Support : https://wwwde.uni.lu/umatter/students/student_support/refugee_student_support, consulté en dernier lieu le 24.05.2023.

Pour citer ce rapport :

[Lejot, E., Philippart, C. (2023). *Rapport sur l'accueil et la formation linguistique à l'Université du Luxembourg des étudiant.es en situation d'exil*. Erasmus+ SERAFIN. <https://projetserafin.com/aperçu-de-laccueil-des-etudiants/>]